



## Comité Régional de Natation d'Ile de France



**E.N.F.**

**« La connaissance s'acquiert par l'expérience  
tout le reste n'est qu'information »**  
(Albert Einstein)

## **Règlement 2014-2015**

✉ 163 Boulevard Mortier 75020 PARIS  
☎ 01 40 31 19 20 - Fax 01 40 31 07 25  
Internet : <http://www.cif-natation.fr>  
cif@cif-natation

# île de France



MINISTÈRE  
DES DROITS DES FEMMES,  
DE LA VILLE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

## **PREAMBULE**

L'ENF un concept de formation	page 2
Les trois étapes de L'École de Natation	page 3

## **EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES**

Le Pass'compétition	page 4
Cas particuliers	page 4

## **JOURNEES D'ANIMATION ET JOURNEES DECOUVERTES**

Les journées d'Animation	page 4
Les journées de Découvertes	page 5

## **AGREMENT ENF**

Le cahier des charges	page 5
Conditions d'agrément « École de Natation Française » (E.N.F)	page 5
Protection des droits	page 6

## **EVALUATEURS-ASSISTANTS**

Le rôle de l'Évaluateur	page 6
-------------------------	--------

## **ORGANISATION DES SESSIONS DES TESTS E.N.F**

Modalités d'organisation du Sauv'nage	page 7
Modalités d'organisation du Pass'sports de l'eau	page 8
Modalités d'organisation du Pass'compétition	page 9

## **DIPLÔMES**

Le livret du pratiquant et la carte diplôme	page 9
---	--------

## **FORMATION ENF - CERTIFICATION**

Formation E.N.F de la FFN	page 10
Formateurs E.N.F de la FFN	
ENF1, ENF2	page 10
ENF3	page 10
Attribution des N° ENF	page 11

## **ANNEXES**

Formulaire de déclaration de tests de Sauv'nage	page 12
Formulaire de demande d'organisation du Pass'sports de l'eau	page 13
Formulaire de demande d'organisation d'un Pass'compétition	page 14

## PREAMBULE

L'École de la Fédération Française de Natation a la charge de former les nageurs qui deviendront pour certains nos futurs champions.

Elle entend ainsi favoriser le développement des capacités motrices, physiques, mais également tactiques et artistiques... en donnant les moyens à chacun d'acquérir des capacités d'adaptations propices à un épanouissement et à une évolution vers le plus haut niveau possible. L'école doit valoriser l'engagement de l'enfant dans une démarche qui tend vers l'excellence et permettre au Nageur de devenir « acteur » de sa progression.

La culture de l'excellence se construit dès le plus jeune âge. La confrontation de l'enfant aux différentes compétences définies dans les tests de l'École de la Natation Française est un élément majeur structurant la construction du nageur.

Pour cela, un temps d'apprentissage est nécessaire afin de permettre à l'enfant de se présenter au passage des tests en situation de réussite. Celle-ci étant une des clés de voûte de l'estime de soi et du désir de progresser.

La réussite au test donne l'envie. C'est pourquoi nos écoles de natation doivent s'emparer du dispositif ENF et adapter leur structuration pour placer nos jeunes enfants dans les meilleures conditions d'apprentissage.

### **L'ENF un concept de formation :**

Une première phase (2008 - 2012) d'expérimentation de la pluridisciplinarité et des tests de l'ENF s'est achevée. Après des ajustements et de nouvelles propositions d'encadrement des pratiques, nous voici dans une période qui devrait nous permettre d'exploiter d'une façon plus approfondie toute la richesse éducative et de formation sous-tendue par l'ENF.

L'ENF renforcée et son cortège de propositions représente l'opportunité d'une évolution de nos pratiques. Les concepts de pluridisciplinarité, de transdisciplinarité, le support des tests ENF, une approche pédagogique active, les sollicitations à l'organisation d'épreuves d'Animation et aujourd'hui de Découvertes constituent un package qui nous incite, chacun en fonction de son contexte d'actions, à revisiter nos organisations et nos propositions d'enseignement de la « Natation » et de chacune de nos disciplines.

Le livret d'accompagnement réactualisé (édition 2014) est un exemple de support concret d'aide à une mise en œuvre. Il est disponible en libre téléchargement sur le site de la fédération.

Le concept de formation de l'ENF s'appuie sur la transversalité des pratiques, chaque discipline de la « Natation » apporte des éléments essentiels à la construction du Nageur. Nos écoles de natation doivent utiliser ces supports afin de développer des compétences et des habiletés générales. L'acquisition d'habiletés motrices fondamentales s'avère nécessaire pour la pratique d'activités physiques et sportives. Un enfant n'ayant pas eu la chance de développer ses habiletés motrices pourrait se heurter à des difficultés au moment de pratiquer une discipline faisant appel à des enchaînements d'actions fines et complexes.

À un âge où la curiosité est exacerbée et où le besoin d'explorer s'impose comme moyen essentiel d'éducation, il est important de mettre l'enfant en action dans des situations aménagées afin de lui permettre d'explorer par lui-même des solutions motrices et de transformer ainsi sa pratique. L'enrichissement et le développement des habiletés motrices sont possibles grâce à l'utilisation des différentes activités de la Natation. C'est l'objet de la pluridisciplinarité. Lorsque le pratiquant acquiert une habileté motrice, il n'apprend pas un mouvement mais s'enrichit d'une capacité d'actions. Cet apprentissage est possible par la confrontation à des tâches imposant des transformations. Seuls les objectifs constitués de difficultés à résoudre modifient les comportements. Dans les tentatives ultérieures l'enfant révise, modifie et optimise alors les solutions motrices déjà trouvées.

Les fondamentaux communs définis dans les tests de l'ENF (alignement, étirement, gainage, appuis, rotations, etc...) sont des compétences que nous pouvons développer dans nos écoles sans pour autant bénéficier de moyens matériels, humains ou d'équipements supplémentaires.

Le « désir » et « l'envie » chez l'enfant sont les moteurs de son activité. Il ne peut y avoir de construction d'un projet personnel ambitieux sans désir fort. Présenter un enfant à un test sans formation préalable et sans avoir vérifié ses capacités de réussite, c'est ignorer les préjudices que cela pourrait engendrer auprès de ce jeune.

**NE PAS CONFONDRE** : la « pluridisciplinarité » qui signifie l'étude d'un objet, d'une seule et même discipline par plusieurs disciplines à la fois, et la pratique « multisports » qui consiste à étudier plusieurs disciplines sportives. Une pratique multisports impliquerait de développer la logique interne de chaque discipline. Les tests proposés dans le cadre de l'ENF ne répondent pas à ces problématiques. Sans quoi le test water-polo consisterait à jouer un match, le test natation course serait une épreuve chronométrée, etc.

### **Les trois étapes de L'Ecole de Natation Française :**

ENF1 - "le **Sauv'nage**", permet d'évaluer l'acquisition de compétences minimales pour assurer sa propre sécurité dans l'eau. C'est un savoir nager sécuritaire pour tous.

ENF2 - "le **Pass'sports de l'eau**", valide la capitalisation d'habiletés motrices à l'origine d'une construction plus élaborée du nageur. Elle s'appuie sur la découverte de cinq disciplines sportives de la "natation" et de l'environnement aquatique.

ENF3 - "le **Pass'compétition**", propre à chaque fédération, a pour but de s'assurer d'un niveau de pratique minimum pour s'orienter vers la compétition dans la discipline de son choix, au sein de la Fédération qui l'organise.

### **Les étapes de validation de compétences se passent « de façon chronologique »**

Pour se présenter au test du Pass'sports de l'eau il faut être titulaire du Sauv'nage **et que le test soit enregistré sur extranat.**

Pour se présenter aux tests du Pass'compétition il faut être titulaire du test du Pass'sports de l'eau **et que le test soit enregistré sur extranat.**

**L'enfant ne devrait être présenté au test de niveau supérieur qu'après une durée d'enseignement conséquente lui permettant d'acquérir de nouvelles compétences.**

**Sans validation du test sur extranat, le nageur ne peut se présenter à la session d'un test supérieur.**

## EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

### **Le Pass'compétition**

Les enfants nés en 2007 ayant acquis le test du Pass'sports de l'eau auront la possibilité de présenter le test du Pass'compétition dès le **dernier week-end du mois de juin 2015**.

En cas de non faisabilité à partir de cette période les tests pourront être réalisés en septembre de la saison suivante.

### **Cas particuliers**

Les nageurs nés en 2007 et après avoir obtenu le Pass'compétition avant septembre 2013 (période à partir de laquelle la règle impose un âge minimum de passation du test) pourront être engagés dans les différents programmes de compétition.

## JOURNEES D'ANIMATION ET JOURNEES DECOUVERTES

Afin d'accompagner les clubs dans l'exploitation des thématiques associées à la pluridisciplinarité la FFN nous propose :

- l'organisation de journées d'Animation en amont du Pass'sports de l'eau (éditée en 2013-2014)
- l'organisation de **journées Découvertes en amont du Pass'compétition, nouveauté pour la saison 2014-2015**

L'organisation des journées d'Animation et de Découvertes incitera à une pratique plus collective et participera à une dynamique interne au sein des écoles de natation de nos clubs, renforçant ainsi leur identité. Ces journées pourront être encadrées par des éducateurs, des officiels volontaires, mais aussi par des stagiaires en formation BF et des parents qui sont potentiellement les nouveaux officiels de nos compétitions.

Le Comité d'Île de France invite ses départements à en programmer l'organisation.

### **Les journées d'Animation :**

Le but de ces réunions réside dans la mise en place de situations permettant à chaque enfant d'exprimer des compétences aquatiques pluridisciplinaires. Le programme de ces journées d'Animation devrait intégrer l'expérimentation d'un ensemble d'habiletés motrices contenues dans les cinq disciplines du Pass'sports de l'eau : natation course, water-polo, natation synchronisée, plongeon et nage avec palmes, sous forme de jeux/confrontations entre les nageurs. Ces réunions doivent permettre de valoriser les apprentissages pluridisciplinaires (expérimentés en club) qui sont indispensables à l'obtention du test du Pass'sports de l'eau (exemple : une approche large des types de déplacements, une maîtrise complète de l'espace aquatique...).

Le club pourra également organiser des temps d'Animation pluridisciplinaire en s'inspirant des fiches thématiques présentées dans le livret d'accompagnement ENF (édition 2014).

Les journées d'Animation sont accessibles uniquement aux titulaires du test du Sau'nage.

### **Les journées Découvertes :**

Le but de ces journées réside dans la mise en place de situations permettant à chaque nageur d'exprimer des compétences aquatiques plus spécifiques et associées à la pratique d'une discipline.

Ainsi, tout en se distinguant des programmes de compétitions classiques, les programmes des journées de Découvertes offriront aux enfants les premières expériences de pratique correspondant à des situations davantage imprégnées par la logique sportive d'une discipline. Ces

programmes intégreront l'expérimentation d'un ensemble d'habiletés motrices et d'un savoir-faire technique indispensable à cette pratique spécifique.

Le club pourra également organiser des temps de Découvertes en s'inspirant des fiches thématiques présentées dans le livret d'accompagnement ENF (édition 2014).

Une approche pédagogique exploitant davantage la richesse transdisciplinaire de nos activités et la mise en place de journées Découvertes devraient permettre de renforcer la cohérence des propositions d'apprentissage et du développement de capacités d'un nageur vers une pratique sportive. Parallèlement, ce cursus ENF permettra au nageur de se présenter dans de bonnes conditions au Pass'compétition l'ultime passage vers la pratique compétitive.

Les journées de Découvertes sont accessibles uniquement aux titulaires du test du Pass'sports de l'eau.

## AGREMENT ENF

### **Le cahier des charges :**

Le cahier des charges fourni aux « clubs agréés E.N.F. » donne les éléments utiles pour garantir le bon déroulement de leurs actions, dans un cadre identique et conforme à l'esprit du concept. Il s'agit, entre autre, de garantir pour chaque titulaire d'un test de l'E.N.F., d'une égalité de traitement et de jugement lors du passage des tests quelle que soit son appartenance fédérale. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité régional.

### **Conditions d'agrément « Ecole de Natation Française » (E.N.F) :**

Sont concernées :

Toute association affiliée à la Fédération Française de Natation ou à une des Fédérations membres du C.I.A.A. qui souhaite adhérer au principe de l'ENF.

Les conditions :

Avoir renseigné et signé le formulaire de demande d'agrément et l'avoir envoyé au comité d'Ile de France en deux exemplaires. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité régional.

Être à jour de l'affiliation.

Avoir au moins une personne titulaire de la qualification d'évaluateur ENF1, pour le test Sau'nage.

Le Comité d'Ile de France fait paraître, la liste des clubs agréés ENF sur le BO et sur le site du Comité régional.

**L'agrément est délivré pour l'année sportive en cours, et renouvelé chaque année par tacite reconduction si les conditions requises par le cahier des charges sont respectées.**

**Deux points sont importants à rappeler :**

- **L'enregistrement des nageurs à la réussite des tests ENF doit être réalisé sur extranat**
- **Les évaluateurs ENF du club participent aux sessions de tests (notamment du Sau'nage) et apparaissent sur extranat**

**Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de refaire une demande d'agrément.**

**Dans le cas contraire, pour des raisons variées, prévenir le comité d'Île de France.**

La FFN peut ne pas renouveler l'agrément en cas de manquement, entraînant une incidence négative sur la crédibilité de la démarche. Les Fédérations membres du Conseil Interfédéral seront informées de la décision.

## **Protection des droits :**

Par convention, le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques est propriétaire de tous les droits d'exploitation de l'E.N.F. et, conformément aux articles 17-III et 18.1 de la loi sur le sport, des images, logos et emblèmes de l'*Ecole de Natation Française*.

Seuls les documents E.N.F. (livrets ENF, livrets pratiquants, diplômes) fournis par le C.I.A.A peuvent être utilisés dans le cadre de l'E.N.F.

## **EVALUATEURS-ASSISTANTS**

### Profil des Assistants Evaluateurs :

Toute personne licenciée, sans qualification minimum requise, qui souhaite, sous la responsabilité d'un Evaluator, participer au dispositif E.N.F et ayant suivi la formation « d'Assistant Evaluator » correspondante.

Il a en charge un atelier ou l'évaluation d'une tâche. Il ne peut en aucun cas être responsable de la session et apparaître sur les fiches bilan.

### Profil des Evaluateurs ENF1 et ENF2 :

Les professionnels licenciés exerçant une mission d'éducateur de la « Natation », ou les personnes titulaires d'un diplôme fédéral FFN correspondant (BF1 pour l'ENF1, BF2 pour l'ENF2), et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (Education Nationale).

Les personnes ayant obtenu une qualification ENF1 ou ENF2 au sein d'une Fédération du CIAA et licenciées à la FFN.

### Profil des Evaluateurs ENF3 :

Les professionnels licenciés exerçant une mission d'enseignement de la « Natation », ou les personnes titulaires du brevet fédéral 3 et les personnels titulaires d'un titre d'enseignant (EN).

Les officiels A de natation course et water-polo, les officiels D minimum de natation synchronisée, les officiels pour les autres disciplines, à jour de leur carte annuelle suite au recyclage et ayant suivi la formation ENF3.

### **Le rôle de l'Evaluator :**

- Il est responsable et garant du bon déroulement de la session et de la bonne mise en œuvre du dispositif.
- Il encadre les assistants et vérifie leur compétence à juger, leur rappelle les consignes liées à l'évaluation et le sens de leur mission.
- Il atteste la réussite aux tests (nom de l'évaluateur référent inscrit pour la session de Sauv'nage sur extranat) et signe les livrets pratiquants.
- **Il engage sa responsabilité par sa signature.**



# ORGANISATION DES SESSIONS DES TESTS E.N.F

Les départements doivent envoyer au Comité Régional pour le 15 octobre 2014 :

- 1) Le calendrier départemental complet des tests l'ENF à destination de tous LEURS CLUBS QUELLES QUE SOIENT LES DISCIPLINES de prédilection du club.
- 2) Le nom de la personne déléguée par le Comité Départemental, pour chaque session de test, titulaire de l'Évaluateur ENF du test concerné et validée par le délégué technique ENF.

## Le Sauv'nage

Le « Sauv'nage » peut être organisé, sous la responsabilité d'un club FFN agréé E.N.F possédant au moins un titulaire de la formation Évaluateur ENF1.

Les organisations doivent être déclarées un mois avant la date de la session prévue au Comité Départemental qui peut dépêcher un délégué titulaire de l'Évaluateur ENF1. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité Régional.

### Information :

**Arrêté du 25 avril 2012 : Le Sauv'nage peut être présenté comme document attestant de l'aptitude du mineur à pratiquer certaines activités aquatiques et nautiques se déroulant en accueils de loisirs, séjours de vacances et accueils de scoutisme.**

**Le présent arrêté est entré en vigueur le 30 juin 2012.**

**Rappel :** Le « Sauv'nage » est exigé à l'entrée en formation du brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré, la stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

### **Le rôle du club agréé E.N.F:**

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests « ENF1 - Sauv'nage ».

Il envoie les fiches bilans au CD

Il enregistre les résultats des tests du Sauv'nage sur extranat

### **Le rôle du Comité Départemental**

Il délègue l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il peut organiser des sessions de tests, auquel cas :

- Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Il est garant du respect des conditions de passage des tests « ENF1 - Sauv'nage ».
- Il enregistre les résultats des tests du Sauv'nage sur extranat

### **Le rôle du Comité Régional**

Il délègue l'organisation administrative et matérielle aux Comités Départementaux.

Il peut organiser des sessions de tests, auquel cas :

- Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.
- Il est garant du respect des conditions de passage des tests « ENF1 - Sauv'nage ».
- Il enregistre les résultats des tests du Sauv'nage sur extranat

# Le Pass'sports de l'eau

L'organisation du « Pass'sports de l'eau » est de la responsabilité du Comité Départemental par délégation du Comité Régional aux CD.

Le passage des tests se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Départemental ou Régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF2.

**Dans l'hypothèse où un club ne puisse participer pour des raisons exceptionnelles au dispositif proposé par le CD, ce dernier établit les conditions d'organisation des Pass'sports de l'eau. A minima, le club devra :**

\*remplir le formulaire de demande d'organisation et le transmettre un mois avant la date prévue de la session au Comité Départemental pour avis. **Celui-ci devra envoyer ce même formulaire visé au Comité Régional.** Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du CR.

\*proposer le test à au moins deux clubs. **Si seul le club organisateur est présent durant la session, celle-ci sera invalidée.**

\*remplir les conditions établies par le CD

Le CD devra envoyer un représentant du Comité Départemental ou régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF2.

Pour l'ensemble des organisations :

\*Il n'est pas obligatoire d'organiser l'ensemble des tests au cours d'une même session.

\*Une session peut comporter un seul des cinq tests.

\*Il n'est pas fixé de limite de validité.

\*A minima, la présence de deux Évaluateurs ENF2 est obligatoire. Le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la qualification Évaluateur ENF2.

## Rappel :

Le Pass'sports de l'eau est admis en équivalence du test technique préalable à l'entrée en formation du brevet professionnel jeunesse et sports des activités aquatiques et de natation (BPJEPS AAN). La stricte application des conditions d'obtention du test participe à sa crédibilité.

## **Le rôle du Comité Départemental**

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Le CD enregistre les résultats des tests du Pass'sports de l'eau sur extranat.

**Dans le cas où l'organisation est accordée à titre exceptionnel à un club agréé E.N.F, ce dernier envoie les résultats à son CD pour enregistrement.**

## **Le rôle du Comité Régional**

Il délègue l'organisation administrative et matérielle aux comités départementaux.

Il peut organiser des sessions de tests, auquel cas :

- Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

- Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

- Le comité Régional enregistre les résultats des tests du Pass'sports de l'eau sur extranat.

## Le Pass'compétition

L'organisation du « Pass'compétition » est de la responsabilité du Comité Régional. Il peut être organisé par le Comité Régional ou Départemental. Le passage de test se déroule sous la responsabilité et en la présence d'un représentant du Comité Régional de la FFN, lui-même titulaire de l'Évaluateur ENF3.

À ce jour, les Pass'compétitions Natation course et Natation synchronisée sont délégués aux Comités départementaux, sous la responsabilité du Comité Régional.

Dans le cas où les sessions ne seraient pas inscrites dans le calendrier, une demande d'organisation devra être faite par le Comité Départemental à la commission ENF du Comité Régional. Voir en annexe le formulaire de déclaration. Ce document est téléchargeable sur le site du Comité Régional.

La présence de deux évaluateurs ENF3 est obligatoire, le représentant de la structure organisatrice et le délégué territorial (départemental ou régional) titulaires de la qualification Évaluateur ENF3. Quand cela est possible il est cependant recommandé de prévoir un Évaluateur ENF3 ou Assistant Évaluateur ENF3 par enfant testé.

### **Le rôle du Comité Départemental ou du Comité Régional:**

Il a en charge l'organisation administrative et matérielle des sessions.

Il est garant du respect des conditions de passage des tests.

Le CD transmet les résultats des tests Pass'compétition au comité régional, qui les valide sur extranet,

pour la Natation Synchronisée à [nation-synchro@cif-natation.fr](mailto:nation-synchro@cif-natation.fr),

pour la Natation Course, le Plongeon, l'Eau Libre à [natation@cif-natation.fr](mailto:natation@cif-natation.fr)

pour le Water-polo à [gestion@cif-natation.fr](mailto:gestion@cif-natation.fr).

## DIPLÔMES

Un livret du pratiquant est remis à chaque personne qui a réussi le test du « **Sauv'nage** ».

Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.

Dans le cas du « **Pass'sports de l'eau** », un livret du pratiquant peut être remis dès lors qu'une des 5 épreuves est validée. L'organisateur en fixe les modalités de délivrance.

Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret. Il est remis à chaque personne à l'obtention du Pass'sports de l'eau complet (validation de trois disciplines au minimum).

Un livret du pratiquant est remis à chaque personne qui a réussi le test du « **Pass'compétition** ».

Le diplôme sous forme d'une carte plastique est inclus dans le livret.

Il est possible de commander des livrets pratiquants Sauv'nage, Pass'sports de l'eau et Pass'compétition ainsi que des cartes diplômes. Voir sur le site du CIF pour télécharger le bon de commande intitulé support pédagogique - bon de commande.

# FORMATION ENF - CERTIFICATION

## **Formation E.N.F de la FFN :**

La formation E.N.F. des « Evaluateurs » vise à présenter le dispositif, la philosophie, et établir une cohérence entre les acteurs de toutes les Fédérations mais aussi au sein de notre Fédération.

L'évaluation du « Sauv'nage et du Pass'sports de l'eau » est réservée aux « éducateurs », car à ce niveau la compétence pédagogique est essentielle.

Le « Pass'compétition » concerne l'entrée en compétition avec notamment ses aspects règlementaires. Les officiels intègrent le dispositif comme « Evaluateur ». A ce niveau ce sont les compétences et l'aptitude à observer dans un cadre défini qui sont sollicitées.

Pour obtenir leur qualification, les Evaluateurs E.N.F. et les Assistants Evaluateurs E.N.F ont obligatoirement suivi les formations correspondantes. Les candidats doivent être licenciés à la Fédération Française de Natation.

**Seules les personnes licenciées peuvent accéder aux formations.**

## **Formateurs E.N.F. de la FFN :**

### **ENF1, ENF2**

Les formations ENF1 et ENF2, Evaluateurs et Assistants, sont assurées par les comités départementaux par délégation du Comité régional. Chaque département organise un planning de formation sous la responsabilité du délégué technique ENF.

A ce jour, seul le Délégué Technique ENF, agréé par l'ERFAN peut assurer des formations ENF1, ENF2. En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF1, ENF2.

**Les sessions de formations ENF1 et ENF2 font l'objet de formations distinctes. Pour prétendre faire une formation ENF2, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du Sauv'nage.**

### **ENF3**

Les formations ENF3 **option natation course** sont dispensées par les C D. Les formateurs sont agréés par l'ERFAN. Dans le cas où le délégué technique ENF est optionnaire natation course, c'est lui qui assure la formation ENF3NC.

Dans le cas contraire, l'ERFAN agréé un formateur pour le département. En cas de besoin exceptionnel, des Cadres Techniques peuvent intervenir dans la formation ENF3NC.

Les formations ENF3 **option natation synchronisée** sont dispensées par le Comité régional. Les formateurs sont un CT et un formateur agréé par l'ERFAN optionnaire natation synchronisée.

Les formations ENF3 **option eau libre, water-polo** sont dispensées par le Cadre Technique du Comité Régional.

Les formations ENF3 **option plongeon** sont dispensées par un Cadre Technique désigné par le DTN.

**Pour les officiels désireux d'être évaluateurs ENF3 et n'ayant pas les qualifications sous-jacentes (assistant ENF1, assistant ENF2), ils doivent suivre une formation complémentaire de l'ENF3 sur le concept et la philosophie de l'ENF.**

**Pour prétendre faire une formation ENF3, il faut que le candidat à la formation atteste d'avoir participé à 2 sessions du test du Pass'sports de l'eau.**

## **Attribution des N° ENF**

Les numéros de certification sont attribués par le Comité Régional dès réception des différentes pièces justificatives (récépissé de licence, diplômes d'éducateur, d'enseignant, d'officiel). Elle est annuelle et est tacitement renouvelée si la personne est licenciée à la FFN d'année en année.

Dans un cas majeur où une utilisation de cette certification s'inscrirait en dehors des conditions autorisées, la personne pourrait se voir retirer sa qualification d'évaluateur ou d'assistant.

Les stagiaires en formations BPJEPS AAN peuvent être assistant ENF1 voire ENF2 si la formation est dispensée pendant leur cursus. Le centre de formation doit adresser à l'ERFAN les bilans et les pièces justificatives. Dès l'obtention du diplôme BPJEPS AAN, ces stagiaires demanderont au Comité régional un n° d'évaluateur.

Une carte sera envoyée aux personnes certifiées.

**Seules les personnes licenciées pour la saison et certifiées peuvent valider les tests de l'ENF. L'enregistrement sur extranat est assuré par l'ERFAN d'Île de France.**

## **ANNEXES**

Formulaire de déclaration de tests de « Sauv'nage »

Formulaire de demande d'organisation du « Pass'sports de l'eau »

Formulaire de demande d'organisation d'un « Pass'compétition »

## Déclaration d'organisation d'une session du test du Sauv'nage

Document à transmettre au comité départemental pour information  
1 mois avant la date de la session

Club :

Adresse :

Évaluateur ENF1 responsable technique et pédagogique de la mise en  
place des tests du Sauv'nage

Nom :

Prénom :

N° de certification :

Lieu d'organisation :

Date d'organisation :

Horaires :

Nombres d'enfants :

..... Nombre d'enfants du club organisateur

..... Nombre d'enfants que le club peut accueillir

Fait le :           à :

Signature du président du club  
(Tampon)



**SI LE CLUB N'A PAS PU PARTICIPER AUX ORGANISATIONS « PASS'SPORTS DE L'EAU » ORGANISEES PAR LE CD**

**Demande d'organisation d'une session de test du Pass'sports de l'eau exceptionnelle**

Document à transmettre au comité départemental pour avis et accord

1 mois avant la date de la session

Club :

Adresse :

Évaluateur ENF2 responsable technique et pédagogique de la mise en place des tests du Pass'sport de l'eau

Nom :

Prénom :

N° de certification :

Lieu d'organisation :

Date d'organisation :

Clubs participants 2 au minimum :

Horaires :

Nombres d'enfants :

..... Nombre d'enfants du club organisateur

..... Nombre d'enfants des autres clubs accueillis

Discipline concernée\*

Natation course

Natation synchronisée

Plongeon

Water polo

Nage avec palmes

\*Cocher les disciplines concernées

Fait le :

à :

Signature du président du club  
(Tampon)

Avis du comité départemental :

Avis du délégué technique ENF :

Le CD désigne :

Représentant du comité départemental Évaluateur ENF2

Date et signature du président du comité départemental, (Tampon)

**Document à retourner au club et copie au CIF à Evelyne CIRIEGI présidente de la « Commission ENF »**

**SI LE CD N'A PAS PLANIFIÉ DANS SES ORGANISATIONS LES  
« PASS'COMPETITION »**

**Demande d'organisation d'une session du test pass'compétition**

Document à transmettre au CIF à Evelyne CIRIEGI présidente de la « Commission ENF »  
pour avis et accord 1 mois avant la date de la session

Comité départemental :

Délégué technique ENF :

Référent disciplinaire :

Nom :

Prénom :

N° de certification :

Jury ENF3 :

\*

\*

\*

\*

...

Date et lieu d'organisation :

Horaires :

Nombres d'enfants :

Discipline concernée\*

Natation course

Natation synchronisée

\*Cocher les disciplines concernées

Fait le :           à :

Signature du président du CD  
(Tampon)

Avis du comité régional

Avis du CTR à charge du dossier ENF

Le CIF désigne :

Représentant du comité départemental Evaluator ENF3

Date et signature de la présidente de la commission « ENF », (Tampon)

***Document à retourner au CD***



# Nos partenaires :



 **île de France**



**MEGATEK**



**VIBRA'SON**